

REMETTRE LA FINANCE À SA PLACE

18 MOIS D'ACTION DES VERTS
AU PARLEMENT EUROPÉEN

Pascal Canfin

Sven Giegold

Eva Joly

Philippe Lamberts



DE JUIN 2009 À JANVIER 2011

Sommaire

p 3 : Affronter les crises

p 6 : Remettre la finance à sa place

p 8 : Contrôler la finance

p 10 : Des règles strictes et des marchés transparents pour prévenir les risques

P 16 : Pour une zone euro solide et solidaire

p 18 : Une fiscalité juste

ECON, une commission au coeur de l'action pour sortir l'Europe de la crise économique et financière



Il existe 20 commissions au Parlement européen, chacune responsable d'un domaine politique. C'est à la commission des affaires économiques et monétaires (ECON) qu'incombe l'essentiel du travail parlementaire sur les thèmes économiques et monétaires majeurs (réglementation des

marchés financiers, fiscalité et concurrence, liberté de circulation des capitaux et réglementation des services financiers...). A ce titre, c'est elle qui contribue dans une large mesure à l'élaboration de la législation européenne puisque le Parlement est, avec Conseil, colégislateur sur la plupart de ces questions. La fiscalité et le fonds européen de stabilité restent cependant la prérogative du seul Conseil. Autrement dit, la commission ECON est au cœur de l'action de l'Union européenne face à la crise économique et financière actuelle.

Affronter les crises

Le monde est actuellement confronté à la plus grave crise économique et financière depuis la Grande Dépression. C'est dans ce contexte que la commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen (ECON) partage avec le Conseil européen, qui représente les gouvernements des différents Etats membres, la responsabilité de **tirer les enseignements de la crise**.

Ils doivent non seulement élaborer de nouvelles mesures de régulation des marchés financiers et du secteur bancaire mais aussi promouvoir une gouvernance économique juste et efficace de la zone euro.

Pour autant la crise économique n'est qu'une des crises auxquelles nous devons aujourd'hui faire face. Régler la crise économique par le retour au « business as usual » sans tenir compte **des crises écologiques et sociales** est tout simplement impossible. Au nom de l'ensemble du groupe des Verts au Parlement européen, Pascal Canfin, Sven Giegold, Eva Joly et Philippe Lamberts ont travaillé sur les questions de régulation financière, de politique macroéconomique et de fiscalité, ou encore de lobbying.

Ce document donne une synthèse du travail effectué, des principaux succès mais aussi des batailles perdues des députés Verts européens au sein de la Commission ECON depuis le début de la nouvelle mandature en juin 2009.



© Udo Weber



Eva Joly



Philippe Lamberts



Pascal Canfin



Sven Giegold

Eva Joly a été élue députée européenne en 2009. Au Parlement, elle est présidente de la commission sur le développement et membre de la commission des affaires économiques et monétaires. Elle a mis au coeur de son travail l'implémentation et le suivi des politiques de développement et de coopération de l'Union européenne. Elle a la double-citoyenneté française et norvégienne. En France, elle a été magistrate (spécialisée dans les affaires financières). En Norvège elle est a été le conseiller spécial auprès du ministre de la justice et du ministre du développement international.

> Contact : eva.joly@europarl.europa.eu

Philippe Lamberts, ingénieur de formation, a poursuivi une carrière en entreprise pendant 20 ans, tout en s'investissant dans la politique avec les Verts. Il a eu des mandats avec Ecolo (le parti Vert belge), aussi bien au niveau local que national, et a été très actif dans le parti Vert européen, dont il est le porte parole depuis 2006. Au Parlement européen où il est député depuis 2009, il concentre son travail sur les questions économiques (fiscalité et gouvernance en particulier) mais également sur l'industrie, la recherche et l'innovation.

> Contact : philippe.lamberts@europarl.europa.eu

Pascal Canfin a été élu député européen sur la liste Europe Ecologie en Ile-de-France en 2009. Il est particulièrement actif sur les questions économiques et financières comme membre de la commission des affaires économiques et monétaires et vice-président de la commission spéciale sur la crise financière, économique et sociale. Pascal Canfin était auparavant journaliste à *Alternatives Economiques* et responsable de la commission économie du parti Vert français.

> Contact : pascal.canfin@europarl.europa.eu

Sven Giegold a un Master en politique économique et développement économique. Il a travaillé pendant plus de 15 ans dans les mouvements de jeunesse et mouvements environnementaux. Co-fondateur d'ATTAC Allemagne en 2000, il est depuis très actif dans la critique de la mondialisation, la réflexion sur l'écologie et la politique fiscale. Depuis son élection au Parlement européen en 2009, il est le coordinateur du groupe des Verts dans la commission des affaires économiques et monétaires, et se concentre plus particulièrement sur la régulation des services financiers et la protection des consommateurs.

> Contact : sven.giegold@europarl.europa.eu



© Andrey Prokhorov

→ REMETTRE LA FINANCE À SA PLACE

Premières réponses à la crise financière

La chute de Lehman Brothers en septembre 2008 a été un tel électrochoc que même les plus radicaux des libéraux semblaient admettre que des marchés financiers fonctionnant de manière incontrôlée présentaient un risque majeur pour l'économie réelle. De façon criante, il est apparu que les banques, les fonds spéculatifs et autres acteurs financiers étaient générateurs de risques vecteurs de véritables catastrophes aux conséquences économiques et sociales désastreuses. En réaction, le G20 s'est mis d'accord sur un ensemble de principes qui doivent maintenant se traduire concrètement en termes de législation. Conformément aux accords du G20 et sous la pression du Parlement européen, la Commission européenne a, parfois contrainte et forcée, publié un ensemble de projets de législation. Toutefois, alors que la crise aurait pu conduire à un consensus en faveur d'une re-régulation stricte du secteur financier, les apôtres du laisser-faire, soutenus par le lobbying d'un puissant secteur bancaire, continuent de défendre une régulation à minima. De plus, les États membres restent plus que jamais attachés à la défense de leurs intérêts nationaux. Il va sans dire que si les Verts disposaient d'une majorité au Parlement européen, les règles adoptées jusqu'à présent, en matière d'encadrement des bonus, de réglementation des fonds spéculatifs et de supervision européenne des établissements financiers seraient beaucoup plus ambitieuses.

Dans la majorité ou dans l'opposition?



Dans les parlements nationaux, les groupes politiques définissent généralement leur position par rapport au gouvernement: en soutien ou dans l'opposition. Le fonctionnement est différent au Parlement européen, où les majorités se constituent au cas par cas. Nous avons fait le choix d'utiliser au maximum ce rapport de force entre les groupes politiques pour essayer d'influencer les textes en débat. Un énorme travail de négociation et de persuasion a permis de faire passer certains de nos amendements qui ont été intégrés, au final, dans la législation européenne. Par exemple, concernant le pouvoir donné à l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA), nous avons obtenu d'introduire dans le texte **l'interdiction de certaines transactions et produits financiers à risque en cas de crise**, ainsi que l'exigence pour les fonds spéculatif domiciliés dans des paradis fiscaux d'assurer **un échange effectif d'informations** pour pouvoir être commercialisés dans l'UE.

Le fait d'être très impliqués dans le processus de négociation ne signifie pas pour autant que nous sommes automatiquement favorables au texte final. Pour guider nos décisions, nous avons pour principes de base d'évaluer si les propositions initiales de la Commission ont été améliorées ou renforcées, si les demandes clés du Parlement européen ont été prises en compte, si la législation européenne améliore la régulation au moins dans une majorité d'États membres et si, en comparaison avec les normes de régulation en vigueur ailleurs dans le monde (par exemple aux États-Unis), l'UE est à la tête du mouvement vers plus de régulation. Suivant ces principes nous avons voté en faveur du paquet sur **la supervision financière** (en septembre 2010) et de celui sur **l'encadrement des bonus** (en juin 2010), mais contre celui sur **la régulation des fonds spéculatifs** (novembre 2010).

CONTRÔLER LA FINANCE

Un gendarme européen pour le système financier européen



« La création des nouvelles agences de supervision de l'UE constitue un grand pas vers un meilleur contrôle des risques au niveau de l'UE, mais ces agences devront se voir progressivement attribuer plus de pouvoirs et de ressources pour que le système fonctionne réellement sur le long terme. Les États membres devront en prendre acte au plus tôt. » Sven Giegold

La crise a mis en avant le manque de coopération entre les autorités nationales de supervision des banques et les pouvoirs très limités de l'Union européenne en la matière. Les risques n'ont pas été détectés et les autorités nationales de supervision ont la plupart du temps été incapables de réagir une fois que la crise a éclaté. La coopération entre autorités nationales s'est également avérée très faible sur les cas impliquant plusieurs pays, comme celui de la banque Dexia.

En septembre 2009, la Commission a soumis des propositions pour la création de trois autorités européennes de supervision: pour les banques, les compagnies d'assurances, ainsi que les marchés financiers. Elle a également proposé la mise en place d'un Conseil européen du risque systémique (CERS), rattaché à la Banque centrale européenne, qui sera responsable de la surveillance des risques du système financier en Europe (bulles spéculatives, bulles immobilières). Les États membres se sont montrés très réticents à l'idée de transférer leurs pouvoirs de supervision au niveau de l'UE et ils ont ainsi essayé d'affaiblir considérablement les propositions de la Commission en cherchant à protéger des autorités nationales qui ne fonctionnent pas, plutôt que de favoriser la prévention des bulles financières et des crises en Europe.

Plus de 20 réunions de négociation ont ainsi été nécessaires entre le Conseil, la Commission et le Parlement européen pour parvenir à un accord. Au Parlement, c'est aux Verts (Sven Giegold) qu'a échu la responsabilité de conduire l'un des dossiers les plus complexes (celui de l'autorité des marchés financiers - ESMA) et de mener les négociations avec le Conseil. Dans un esprit de coopération entre les différents groupes politiques, quasiment inédit au Parlement européen, les Verts ont réussi à faire porter par le Parlement une position de négociation cohérente et ambitieuse.

Au final, les États membres ont dû accepter les nouveaux pouvoirs directs et contraignants des autorités européennes sur les autorités de régulation nationales et les acteurs de la finance. Les autorités de l'UE peuvent maintenant intervenir avec des pouvoirs contraignants auprès des superviseurs nationaux, comme l'Autorité des marchés financiers en France, dans le cas où ceux-ci manqueraient à leurs obligations. Elles peuvent ainsi imposer une médiation en cas de désaccord sur la position à adopter pour une banque dite systémique comme la BNP ou Deutsche Bank. De plus, les Verts ont réussi à introduire de nouvelles dispositions extrêmement importantes telles que le pouvoir d'interdire, en cas de crise, les produits ou les activités financières toxiques au niveau de l'UE. Cela ouvre la voie à une action cohérente de l'UE contre la spéculation.



© Kasia Biel

DES RÈGLES STRICTES ET DES MARCHÉS PLUS TRANSPARENTS POUR PRÉVENIR LES RISQUES



© Isabelle Daille

« Les règles actuellement en vigueur pour réguler la finance sont insuffisantes pour prévenir les futures crises. Nous ne pouvons pas nous contenter des quelques avancées obtenues jusqu'à présent. Nous devons être beaucoup plus ambitieux. Un contrôle accru et une meilleure supervision ne seront possibles que si l'on réduit la complexité des produits à superviser et si l'on assure une totale transparence sur les transactions. »

Pascal Canfin

METTRE FIN AUX BONUS POUSSE-AU-CRIME

Il est largement reconnu que la culture des bonus extravagants qui s'est développée au cours de la dernière décennie a été un facteur clé incitant les traders à prendre un maximum de risques. L'Europe a adopté en 2010 de nouvelles règles pour encadrer les rémunérations dans le secteur financier en particulier les banques et les fonds spéculatifs.

Les Verts se sont pleinement impliqués pour imposer une position dure de négociation du Parlement face aux États membres. Le compromis final négocié avec les États membres n'est certes pas celui que nous espérons (la proposition des Verts visant à plafonner à 500 000 euros annuels la rémunération des dirigeants de banques bénéficiant encore d'un soutien public, qui avait été votée au Parlement européen, a été abandonnée lors des négociations avec le Conseil), mais il contient les règles les plus strictes du monde.

Depuis le 1er janvier 2011, seul 20 à 30% du bonus total peut être versé immédiatement en cash. Suivant le montant du bonus, entre 40 et 60% doit être différé d'au moins trois ans (pouvant être repris par la banque en cas de mauvais résultats de celle-ci).

Pour les Verts, ce compromis est un premier pas dans la bonne direction, même si nous aurions souhaité que la part maximale des bonus dans la rémunération totale soit limitée à 50%. Nous allons suivre de manière très attentive la mise en œuvre des règles par le secteur bancaire et nous dénoncerons avec vigueur tout contournement de ces règles par les banques ou par certains États.

ENCADRER LES FONDS SPÉCULATIFS

Parce qu'ils échappent aux obligations de transparence et aux règles auxquelles sont soumises les banques et les compagnies d'assurance et qu'ils sont majoritairement situés dans les paradis fiscaux, les fonds spéculatifs (hedge funds) sont des outils utilisés par les acteurs financiers pour maximiser leur rendement à court terme. On a pu constater leur rôle néfaste et dangereux dans la crise grecque. D'où la nécessité de les encadrer de manière très stricte.

Ces fonds participent au système financier parallèle non-régulé porteur de risques systémiques majeurs. Sous la pression du Parlement européen, la Commission a présenté au printemps 2009 une proposition de législation sur les gestionnaires de hedge funds, ainsi que sur les gestionnaires de société de capital-investissement. Ces dernières sont devenues tristement célèbres pour leurs stratégies d'achat par effet de levier d'entreprises (LBO). Les Verts ont réussi à renforcer la position du Parlement européen dans ce domaine, mais la résistance d'États membres comme le Royaume-Uni a affaibli le compromis global dont les trop nombreuses lacunes continueront à laisser libre cours à la spéculation. Suite au vote de novembre 2010, l'industrie des fonds spéculatifs a publiquement exprimé son « soulagement » concernant la faiblesse de la régulation adoptée. Les investisseurs européens pourront continuer à investir dans des fonds qui ne se conforment pas aux règles définies par la directive. De plus, des fonds situés hors de l'UE peuvent obtenir un « passeport » pour le marché européen sans que les autorités européennes aient réellement les moyens de s'assurer que ces fonds respectent effectivement les règles fixées par la directive. Concernant l'effet de levier, aucune règle contraignante n'est prévue.

Enfin, le Conseil a refusé d'intégrer les règles qui auraient permis d'empêcher le dépeçage d'entreprises par des sociétés de capital-investissement. Toutes ces raisons nous ont conduits à ne pas voter la version finale du texte. L'une des avancées positives de la directive est la disposition qui permet aux autorités nationales (AMF, Bafin, FSA...) d'interdire la commercialisation de fonds situés dans des pays qui n'assurent pas un échange effectif d'informations. Les Verts ont fortement soutenu cette idée afin de lui permettre de demeurer dans le texte final. En coopération avec la société civile, nous veillerons à ce que cette disposition soit bien mise en œuvre par les différentes autorités nationales.



© iuliy3

RÉDUIRE LES RISQUES PRIS PAR LES BANQUES

La question clé pour la régulation du secteur bancaire est: jusqu'à quel point les banques peuvent-elles s'endetter pour prêter, autrement dit combien et quel type de capital une banque doit-elle conserver en proportion de ses prêts? En effet, les exigences de fonds propres trop faibles ont mené les banques à la faillite qui avaient pris des risques excessifs obligeant les contribuables à les sauver.

En la matière, l'UE a transposé des accords internationaux (du Comité de Bâle ¹) en directive (directive sur les fonds propres réglementaires – CRD). Cette directive a été révisée en 2010 afin d'augmenter les exigences de fonds propres associés aux produits financiers hautement complexes. Une augmentation souhaitable qui a fait l'objet d'un large accord au Parlement européen. Cependant, la proposition des Verts d'interdire purement et simplement les produits complexes comme les retitrisations (il s'agit de produits qui mélangent différents prêts comme par exemple un prêt à la consommation et un prêt immobilier, ce qui a pour effet de rendre illisible la répartition des risques) n'a pas été suivie au sein du Parlement européen. C'est pourtant le seul moyen de réduire la complexité du système financier, limiter le risque et assurer la supervision effective des banques.

La réforme majeure des règles encadrant les banques est prévue pour 2011 et devrait remettre à plat les règles existantes. Ces nouvelles normes devraient notamment redéfinir le calcul des exigences de fonds propres (pondérées en fonction du risque), fixer un effet de levier maximum (le niveau d'endettement d'une banque), harmoniser la définition des capitaux propres et obliger les banques à détenir des capitaux-tampons utilisables en cas de crise, ainsi qu'introduire des normes minimales de liquidité. Dans ce débat, les Verts défendent l'idée que l'UE devrait le cas échéant aller plus loin que les accords internationaux existants. Les périodes de transition doivent être raisonnablement courtes et il faut également introduire un ratio significatif pour l'effet de levier, c'est-à-dire un endettement maximum des banques indépendant des évaluations du risque par les agences de notation ou les systèmes de notation interne aux banques. En outre, les activités hors bilan, qui masquent le véritable niveau d'endettement d'une banque et par conséquent les risques qu'elle prend, doivent être totalement incorporées dans le bilan pour éviter toute mauvaise surprise en cas de crise. La taille des banques aujourd'hui considérées comme «too big to fail» (trop grosses pour faire faillite) doit également être réduite. Enfin, le secteur bancaire international doit être guidé par des critères de durabilité environnementale et de cohésion sociale, le financement de la transformation sociale et écologique de l'économie devant être l'objectif principal du secteur financier.

¹ : Le Comité de Bâle réunit des responsables des agences de surveillance bancaires de 27 pays. Il propose des lignes directrices concernant les mécanismes de supervision bancaire qui sont mis en œuvre au niveau national ou, dans le cas de l'UE, traduits dans les directives européennes, qui sont à leur tour transposées en législations nationales.

Finance Watch

UNE EXPERTISE INDÉPENDANTE CONTRE LES LOBBIES DE LA FINANCE

Il n'existe pas d'équivalent de Greenpeace ou d'Amnesty International dans le domaine de la régulation financière. Contrairement aux politiques environnementales par exemple, l'expertise et le lobbying en matière de régulation financière présentent un caractère essentiellement unilatéral, dominés principalement par le secteur financier lui-même. Pascal Canfin, suivi par 22 députés européens en charge des textes encadrant les marchés financiers et le secteur bancaire, a lancé en juin 2010 un appel visant à la création d'une nouvelle organisation (www.finance-watch.org) dotée de trois missions: développer la contre-expertise, le contre-lobbying et la communication grand public pour faire vivre le débat sur ces sujets. Ce projet a reçu le soutien de 160 députés européens appartenant à cinq groupes politiques, ainsi que de représentants d'assemblées nationales. Le travail avec des organisations non-gouvernementales (ONG), des syndicats, des associations de consommateurs, des universitaires, a commencé concrètement et Finance Watch verra le jour au cours de l'année 2011.

The image shows a poster titled "Call for a FINANCEWATCH" with the logos of the European Union and Germany. The text on the poster is as follows:

Bienvenue sur le site de Finance Watch

En juin dernier, des élus européens en charge de réglementer les marchés financiers et les banques ont lancé un appel à la société civile pour qu'elle crée une organisation non gouvernementale capable de développer une contre-expertise sur les activités menées sur les marchés financiers par les principaux opérateurs (banques, compagnies d'assurance, hedge funds, etc.).

L'Appel des députés européens a pris le nom de Finance Watch. Son objectif: mettre fin à l'assomoir entre la puissance de l'industrie financière et l'absence de lobbying des ONG dans le domaine de la finance constituant un problème démocratique.

Les premiers signataires ont depuis été rejoint par près d'une centaine d'autres députés européens, mais également des élus nationaux et régionaux de plusieurs pays de l'Union européenne. Vous pouvez retrouver la liste des signataires **ici**.

Finance Watch prend de l'ampleur!

2010 a été l'année de l'appel, 2011 sera celle de la naissance de Finance Watch, organisme d'expertise, de communication et de lobbying pour faire contre-poids aux banques.

Depuis le lancement de l'appel, plusieurs étapes ont été franchies pour donner du contenu à Finance Watch. A Paris, Bruxelles, Berlin, plusieurs réunions ont été organisées entre des députés européens signataires et des associations, ONG, syndicats, syndicats, think tanks, universitaires pour discuter les problèmes liés à ce déséquilibre. Ces réunions ont permis de partager des analyses et surtout discuter des propositions concrètes pour y remédier.

Une mission d'étude financière par des députés européens et le **Financing your Future** a permis d'avancer sur la charte des missions et des valeurs de Finance Watch, de définir les règles de son organisation et de son financement.

Participez à Finance Watch

Finance Watch se construit étape par étape, et vous pouvez y participer en soutenant l'association lorsqu'elle sera formellement créée. Vous pouvez laisser vos coordonnées **ici**.

On the right side of the poster, there are several call-to-action buttons: "L'APPEL SIGNATAIRES", "SOUTIEN à Finance Watch", "Finance Watch dans la PRESSE", and "Contact". At the bottom right, there is a hand cursor icon pointing to a link.



S'ATTAQUER AUX PRODUITS FINANCIERS ET AUX ACTIVITÉS TOXIQUES

La complexité et l'opacité du système financier mondial se manifestent tout particulièrement sur le **marché des produits dérivés**. En 2008, la faillite d'AIG, le premier assureur mondial, est directement liée à ces activités très peu régulées et totalement opaques. Ainsi, en 2009, le volume des transactions sur les dérivés non soumis à régulation (sur les marchés de gré à gré, dits OTC pour over-the-counter) s'est élevé à 605 000 milliards de dollars.

La crise a montré que ces produits ne pouvaient plus être laissés en dehors de toute régulation. L'objectif de la législation en cours de négociation, et dont l'adoption est prévue courant 2011, doit être une réduction significative du volume des transactions, de la complexité des produits et de leur opacité. Pour ce faire, les produits dérivés doivent être standardisés et traités dans des chambres de compensation, organismes qui centralisent le risque associé à ces produits. Une responsabilité énorme qui implique de les doter d'une régulation extrêmement stricte. Les députés Verts seront très attentifs à ce que les règles adoptées garantissent la robustesse des chambres de compensation.

METTRE FIN À LA SPÉCULATION SUR LES MATIÈRES PREMIÈRES

En plus de ces nouvelles règles qui s'appliqueront notamment aux matières premières et aux produits agricoles, les Verts soutiennent des mesures spécifiques pour ces marchés. Alors qu'ils étaient censés aider à la stabilité des cours, les produits dérivés posent des problèmes considérables, notamment pour les paysans des pays en voie de développement, en permettant aux opérateurs financiers de spéculer sur ces produits ce qui accroît encore la volatilité des prix.

LIMITER LA SPÉCULATION SUR LES DETTES DES ETATS

Les **ventes à découvert nues** consistent à parier sur la chute de la valeur d'un titre en vendant des actions que l'on ne détient pas, sans même les avoir empruntées au préalable. C'est aussi le cas de la spéculation sur les dettes des Etats au moyen des **Credit Default Swaps (CDS)** des États, forme d'assurance contre le risque de défaillance financière d'un Etat. Pascal Canfin est rapporteur pour le Parlement du texte en cours de négociations et qui vise à les encadrer. Il soutient une règle simple : il ne doit pas être possible d'assurer quelque chose que l'on ne possède pas. Autrement dit pour acquérir un CDS il faut détenir l'obligation sous-jacente. Cela éviterait les épisodes spéculatifs comme on l'a connu par exemple au printemps 2010 sur la dette grecque.

Les écologistes au Parlement européen

736 députés siègent au Parlement européen. Avec ses 55 membres issus de 14 Etats membres, le groupe des Verts/Alliance Libre Européenne est le quatrième groupe du Parlement. Il est composé de 46 élus écologistes, 7 régionalistes et 2 indépendants comme le député du parti suédois des pirates. Contrairement aux 6 autres groupes politiques, le groupe des Verts/ALE est le seul à avoir une présidence bicéphale et paritaire avec Dany Cohn-Bendit et Rebecca Harms des Verts allemands.



Action de soutien aux Roms des députés européens Verts en séance plénière le 9 septembre 2010

→ POUR UNE ZONE EURO

SOLIDE ET SOLIDAIRE

De nouvelles règles pour une gouvernance économique européenne



« un simple renforcement des sanctions ne permettra pas à l'Europe de sortir de la crise. Une réforme globale est la seule solution pour sortir de la crise. » **Philippe Lamberts**

L'Eurozone traverse une crise profonde. Pour surmonter les graves problèmes de l'économie européenne et mettre cette dernière au service des citoyens et de l'environnement, il est nécessaire de définir un cadre de gouvernance macroéconomique. Outre la régulation des marchés financiers et la fiscalité, les Verts ont pesé dans le débat européen pour soulever la question des déséquilibres macroéconomiques en Europe. En effet, le principal problème de la zone euro n'est pas les déficits et les dettes publiques, mais le fait que depuis la création de l'euro en 1999 les écarts entre nos économies se creusent. Or, il n'est pas possible de conserver la même monnaie si nos économies réelles divergent, sauf à organiser des transferts importants entre les zones riches et les zones les plus pauvres. C'est ce qui se passe au niveau de chaque État. En France par exemple, l'Ile-de-France transfère de la richesse économique vers l'Auvergne, mais cela ne fonctionne pas au niveau européen car l'Europe a un budget limité à 1% du PIB et il n'y a pas d'impôt européen.

Pour sortir de la crise l'Europe doit donc mettre en place ces mécanismes de solidarité mais aussi élargir le champ de la coopération macroéconomique de façon à faire progressivement converger nos économies. Cela signifie concrètement pousser l'Allemagne à redistribuer les gains de productivité à ses salariés en augmentant les salaires après 10 ans de baisse. Et, à l'inverse, pousser la Grèce, qui a emprunté pendant dix ans à taux réduits grâce au parapluie de l'euro, à améliorer le rendement de la collecte des impôts pour disposer de ressources propres suffisantes. Enfin, pour s'assurer que les États membres puissent se financer à moindre coût, des euro-obligations doivent être introduites et un mécanisme permanent de soutien financier aux pays en difficulté financière doit être mis en place.

Les Verts défendent ces positions dans la négociation sur la future législation sur la gouvernance économique qui doit être adoptée en 2011. Grâce au traité de Lisbonne, ce domaine relève, en effet, désormais de la procédure de codécision. Enfin et surtout, les Verts essaient de faire passer le message suivant: le changement climatique et l'épuisement des ressources sont devenues des questions macroéconomiques par excellence. Même si tout le monde reconnaît que le prix de l'énergie est un facteur clé pour l'activité économique,

les réticences du monde économique à prendre en compte les contraintes environnementales dans les politiques macroéconomiques sont inquiétantes. Les députés européens Verts contribuent à introduire ces variables dans le champ d'analyse des autres groupes politiques du Parlement.

Les Verts au Parlement européen solidaires avec la Grèce et l'Irlande

Même si le Parlement européen n'a pas eu d'influence directe sur les négociations concernant le sauvetage de la Grèce et de l'Irlande, les députés Verts de la commission ECON ont soutenu la nécessité de plans de soutien à la Grèce et à l'Irlande.

Cependant les conditions de l'aide apportée par l'Union européenne à ces deux pays ne sont pas satisfaisantes. Ainsi, l'Irlande qui pratique un dumping fiscal nuisible, contribuant à l'érosion des finances publiques dans d'autres parties de l'Europe, aurait dû s'engager à devenir plus coopérative en matière fiscale, en augmentant son faible taux d'imposition et en cessant de bloquer l'harmonisation fiscale au niveau européen. Par ailleurs, la réduction du déficit public ne devrait pas frapper les services publics mais se faire avant tout par l'augmentation des impôts des entreprises et des plus riches. Enfin, une contribution appropriée doit être demandée aux banques et aux investisseurs privés via une approche coordonnée du partage du poids de la dette, afin de ne pas transformer les plans de soutien aux États en plan de soutien aux banques et à leurs actionnaires.



Manifestation à Athènes (Grèce) contre les mesures d'austérité, mai 2010

→ UNE FISCALITÉ JUSTE



©. Isabelle Daille

« Tous les pays sont touchés par les stratégies d'optimisation fiscale mises en œuvre par les multinationales pour payer moins d'impôts, mais ce sont les pays en développement qui en souffrent le plus. Pour faire face à ce problème majeur, l'UE doit rapidement rendre obligatoire la publication pays par pays des profits réalisés par les multinationales et des impôts payés sur ces profits. » Eva Joly

Les Verts soutiennent l'objectif à moyen terme d'une fiscalité européenne commune, sans laquelle il est impossible de mettre en place un modèle économique juste en Europe. Cela passe notamment par une taxe sur les transactions financières et le démantèlement des paradis fiscaux.

UNE TAXE SUR LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES

Les Verts défendent depuis longtemps et avec constance le principe d'une telle taxe. Nous avons introduit des amendements dans différentes résolutions du Parlement européen en faveur de la taxation des transactions financières comme moyen permettant de réguler les marchés financiers (en particulier le marché des dérivés) et de générer les rentrées budgétaires dont l'UE a besoin. Pour la première fois en octobre 2010, une majorité a pu être trouvée au Parlement européen pour plaider pour l'introduction d'une telle taxe au niveau de l'Union européenne comme premier pas vers une taxation des transactions financières au niveau mondial. Les Verts ont également présenté un texte détaillant la manière dont une telle taxe pourrait être introduite (<http://europeecologie.eu/Taxe-sur-les-Transactions,1634>) et rapporter jusqu'à 190 milliards d'euros par an, ce qui constituerait une contribution significative aux budgets de l'UE et des États membres, ainsi qu'une source de financement pour les projets de développement et les mesures contre le changement climatique. Il est grand temps que la Commission fasse des propositions concrètes de législation sur ce sujet.

TRANSPARENCE POUR LES MULTINATIONALES

Les Verts au Parlement européen se battent, aux côtés des ONG, pour imposer aux multinationales de publier d'une part leurs profits pays par pays, et d'autre part les impôts payés dans chacun de ces pays sur ces profits. L'opacité qui règne sur ces informations facilite grandement les réseaux de corruption et des pratiques de prix de transfert qui permettent aux multinationales de minimiser leurs impôts. Ces pratiques sont particulièrement dommageables pour les pays en développement, mais elles

contribuent également à l'érosion de l'assiette fiscale dans l'UE. En surfacturant les importations et en sous-facturant les exportations, les entreprises peuvent dégager leurs bénéfices en dehors du pays où la valeur a été créée. Il y a ainsi découplage entre l'activité économique et l'imposition. Les Verts ont proposé des amendements à ce sujet dans plusieurs résolutions du Parlement européen et dans le cadre du paquet de supervision financière. En outre, la Commission a accepté notre demande d'adoption d'une communication sur la question d'ici septembre 2011, explorant les diverses possibilités d'intégration du principe dans des textes comme les directives de l'UE sur la transparence et la comptabilité.

EN FINIR AVEC LE SECRET BANCAIRE

Pour lutter contre l'évasion fiscale, il est nécessaire d'accroître la pression sur l'Autriche et le Luxembourg. En effet, ces deux pays refusent toujours l'échange automatique d'informations pourtant devenu la règle dans l'Union dans le cadre de la directive sur la fiscalité des revenus de l'épargne pour les particuliers. Mettre effectivement un terme au secret bancaire rendrait la fraude fiscale plus difficile. Les députés Verts maintiennent également la pression pour réviser le champ d'application de la directive qui doit être étendu aux trusts et aux fondations, structures qui permettent aujourd'hui d'échapper aux obligations d'échange d'informations. Dans le même temps, le principe de l'échange automatique d'informations doit être réaffirmé une nouvelle fois comme une condition préalable à la signature par l'Union européenne d'accords internationaux en matière commerciale.

LUTTER CONTRE LA CONCURRENCE ET LA FRAUDE FISCALES

Pour s'attaquer aux pratiques fiscales qui conduisent à un nivellement vers le bas de la fiscalité des entreprises, l'UE dispose de deux outils que sont le Groupe de travail sur un code de conduite (méthode douce qui vise à convaincre les États membres qu'il faut supprimer certaines pratiques du dumping fiscal) et la loi sur la concurrence (méthode dure qui oblige les États à changer certaines pratiques d'allègement d'impôt qui sont jugées comme des aides d'État illégales).

Les Verts poussent régulièrement les commissaires en charge de ces dossiers (fiscalité et concurrence) à revitaliser ces instruments, c'est-à-dire à mettre la pression à la fois sur les États membres pour qu'ils avancent par la méthode douce, et sur la Commission pour qu'elle utilise de façon plus conséquente les procédures contraignantes. C'est dans cet objectif que les Verts présenteront à la Commission européenne des cas concrets de concurrence fiscale dommageable.

Par ailleurs, les Verts ont réussi à imposer dans les négociations sur le budget qu'en 2011 plus d'argent soit accordé à la lutte contre la fraude fiscale à l'intérieur de l'Union européenne et à la coopération internationale pour une taxation plus juste.



Les Verts | Alliance Libre Européenne
au Parlement européen